

EMPLOI & HANDICAP

COTE s'engage en faveur de l'emploi des personnes handicapées - 2^{ème} participation à l'événement
#activateurdeprogrès

LE HANDICAP

UNE CONDITION MAL CONNUE

85%

DES HANDICAPS SURVIENNENT
À L'ÂGE ADULTE



SEULS 15% SONT DE NAISSANCE
OU DE L'ENFANCE



1 PERSONNE SUR 2
SERA CONFRONTÉE À UNE SITUATION
DE HANDICAP AU COURS DE SA VIE, DE
MANIÈRE PONCTUELLE OU DÉFINITIVE



80% DES HANDICAPS SONT INVISIBLES

45% concernent les maladies
invalidantes (allergies, asthme, diabète,
cancers, troubles musculosquelettiques)

20% concernent les troubles
psychiques (autisme, schizophrénie, etc.)

4% concernent les déficiences
sensorielles (surdit , malvoyance,...)



SEULEMENT
2%
DES PERSONNES
EN SITUATION
DE HANDICAP
SONT EN FAUTEUIL
ROULANT

LE HANDICAP

SA PLACE CHEZ COTE

13

Collaborateurs en situation de handicap (RQTH)



11 2

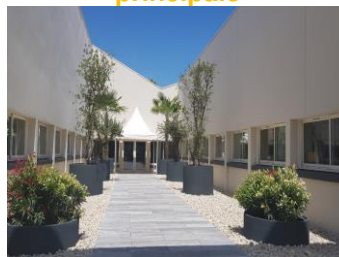


10 3

LE HANDICAP

COTE EN ACTION

Aménagement de l'entrée
principale



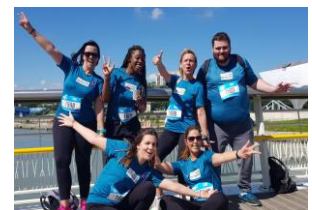
Evènements sportifs



Achat d'équipement d'aide
à la manutention

Adaption de poste

Et bien d'autres encore !



Nos principaux partenaires

afiph

cap
emploi
ressources handicap

agefiph

FLASH QHSE



Bulletin d'information n° 0011 du 29 / 10 / 2019

Durée d'affichage : 01 mois

Vous disposez de plusieurs supports ...

handi poursuite

Testez vos connaissances

JOUER

Chassons les idées reçues



Vidéo

Intitulé : Qu'est-ce que le handicap ? / Durée : 2.34min / Réf. ENTTV003 / Source : agefiph



Affiche

Intitulé : tu vois ce que je veux dire ? / Réf. ENTTA002 / Format A4 / Source : agefiph



Affiche

Intitulé : je donne ma langue au chat / Réf. ENTTA001 / Format A4 / Source : agefiph



Divers

Intitulé : Comment se comporter avec un collègue handicapé ? / Réf. ENTTD001 / Format A4 / Source : Agefiph



Divers

Intitulé : Comment aborder le handicap avec son (futur) responsable ? / Réf. ENTTD002 / Format A4 / Source : Agefiph



Divers

Intitulé : Comment gérer le handicap d'un (futur) collaborateur ? / Réf. ENTTD003 / Format A4 / Source : Agefiph

Reconnaissance RQTH

(Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)



Vidéo

Intitulé : Comment faire reconnaître son handicap / Durée : 2.03min / Réf. ENTTV002 / Source : agefiph



Vidéo

Intitulé : Chassons les idées reçues, la RQTH est un atout ! / Durée : 1.52min / Réf. ENTTV001 / Source : oeth



Divers

Intitulé : Faire reconnaître son handicap / Réf. ENTTD004 / Format A4 / Source : Agefiph

Les Ressources Humaines sont présentes pour vous accompagner dans vos démarches

[Retrouvez les sur www.cote-qhse.com](http://www.cote-qhse.com)



« Tu vois ce que je veux dire ? »

Cécité, surdité, acouphènes...

Les handicaps sensoriels se traduisent par des difficultés plus ou moins importantes à voir ou à entendre.

VOUS ÊTES PEUT-ÊTRE EN SITUATION DE HANDICAP.

Le service des ressources humaines ou la mission handicap sont à votre disposition pour trouver et mettre en œuvre les solutions qui vous permettront de concilier votre emploi avec votre état de santé.



**Avancez
avec l'Agefiph**

PLUS D'INFOS

L'Agefiph propose des services et des aides financières pour faciliter l'accès, le maintien dans l'emploi et l'évolution professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises privées, quelle que soit leur taille.

Rendez-vous sur www.agefiph.fr

Et retrouvez toutes les explications en vidéo sur agefiph.fr/centre-de-ressources

Comment se comporter avec un collègue handicapé ?

Comprendre et s'informer sur le handicap



©Agefiph - Doc - Atelier Marge Design - 07/2019 - Origine - - <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>



**Avancez
avec l'Agefiph**

Faire reconnaître son handicap

Comprendre et s'informer sur le handicap

VOUS ÊTES CONCERNÉ, MAIS VOUS HÉSITEZ ENCORE ?

→ **Vous craignez que tout le monde soit au courant de votre handicap:** la démarche de reconnaissance du handicap est volontaire et personnelle. Si vous décidez de transmettre cette information à votre employeur ou au médecin du travail, ceux-ci ont une obligation de confidentialité. Vous seul pouvez décider d'en parler à votre entourage et à vos collègues.

→ **Vous craignez que votre handicap soit un obstacle pour trouver un emploi, ou pour évoluer ou encore vous licencier:** les entreprises privées de 20 salariés et plus ont l'obligation de compter un minimum de 6% de salariés handicapés. Aussi, si vous avez les compétences requises, un employeur aura tout intérêt à vous recruter ou à rechercher avec vous une solution de reclassement. Par ailleurs, le droit du travail vous protège contre toute discrimination du fait du handicap.

PLUS D'INFOS

L'Agefiph propose des services et des aides financières pour faciliter l'accès, le maintien dans l'emploi et l'évolution professionnelle des personnes handicapées dans les entreprises privées, quelle que soit leur taille.

**Rendez-vous sur
www.agefiph.fr**

**Et retrouvez toutes
les explications en vidéo
sur [agefiph.fr/centre-
de-ressources](http://agefiph.fr/centre-de-ressources)**



©Agefiph - Doc - Atelier Marge Design - 07/2019 - Origine - - www.agefiph.fr